

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX LE VINTG ET UN MARS

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 11/03/2022

Présents : VALOIS Christophe, ROUSSIN Jean-Marie, ROUSSIN Françoise, EYDOUX Guy,
MERCIER Dominique, SAUVAN-MAGNET Nadine.

Excusés : SERRES Olivier (a donné pouvoir à ROUSSIN Jean-Marie), SERVES Paul (a donné
pouvoir à VALOIS Christophe), FAGE Monique (a donné pouvoir à SAUVAN-MAGNET
Nadine), DRANCOURT Bernard (a donné pouvoir à MERCIER Bernard)

Secrétaire de séance : SAUVAN-MAGNET Nadine

Ouverture de la séance à 20h.

Approbation du compte-rendu du CM du 10/01/2022 par le Conseil municipal.

GUERRE EN UKRAINE : SOUTIEN

Depuis le 24 février 2022, l'Ukraine subit une guerre d'invasion de la Russie inimaginable et tragique. La commune se joint au soutien du peuple ukrainien, notamment par la collecte de dons apportés par les habitants de la commune (vêtement chauds, couvertures, produits d'hygiène, médicaments, couches pour bébé, petits pots pour bébé et lait en poudre...) qui ont été acheminés à la mairie de Montségur sur Lauzon et traités par son centre de Secours. Le Conseil municipal son soutien à hauteur de 200€ à l'association Aides Actions Internationales Pompiers. Madame le Maire salut la générosité, d'une manière ou d'une autre, des habitants de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET GENERAL (M14)

Section de fonctionnement		Dépenses 342 109.75	Recettes 385 054.35
Résultat de l'exercice 2021	+	42 944.60	
Report 2020	+	93 734.12	
Résultat de clôture 2021	+	136 678.72	

Section d'investissement		Dépenses 82 670.08	Recettes 79 792.21
Résultat de l'exercice 2021	-	2 877.87	
Report 2020	-	11 448.76	
Résultat de clôture 2021	-	14 326.63	
Restes à réaliser		37 700	

Résultat cumulé (Fonct/Inv)		Dépenses 473 928.59	Recettes 558 580.68
-----------------------------	--	---------------------	---------------------

Le Compte Administratif du budget général 2021 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M14 2021 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET GENERAL

Déficit Reporté Invest. 2020	-	11 448.76
Solde d'exécution Invest.2021	-	2 877.87
Excédent Reporté Fonct. 2020	+	93 734.12
Solde d'exécution Fonct. 2021	+	42 944.60
Restes à réaliser		37 700
Excédent de résultat de Fonct. reporté	+	84 652.09

L'affectation de résultats de 2022 a été approuvée à l'unanimité par les élus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49)

Section d'exploitation	Dépenses	56 538.15	Recettes	59 488.05
Résultat de l'exercice 2021	+	2 949.90		
Report 2020	+	136 752.32		
Résultat de clôture 2021	+	139 702.22		

Section d'investissement	Dépenses	8 820.73	Recettes	28 870.26
Résultat de l'exercice 2021	+	20 049.53		
Report 2020	+	48 187.01		
Résultat de clôture 2021	+	68 236.54		
Restes à réaliser		0		

Résultat cumulé (Fonct/Inv)	Dépenses	65 358.88	Recettes	273 297.64
-----------------------------	----------	-----------	----------	------------

Le Compte Administratif du budget Eau/ Assainissement 2021 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M49 2021 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET EAU/ASSAIN.

Excédent Reporté Invest. 2020	+	48 187.01
Solde d'exécution Invest.2021	+	20 049.53
Excédent Reporté Fonct. 2020	+	136 757.32
Solde d'exécution Fonct. 2021	+	2 949.90
Restes à réaliser		0
Excédent de résultat de Fonct. reporté	+	139 702.22

L'affectation de résultats de 2022 a été approuvée à l'unanimité par les élus.

TRAVAUX COMMUNAUX : URDY, ECOLE, VOIRIE

Les travaux à la grande salle Urdy, peinture, renouvellement de l'ensemble du mobilier, ainsi que la réfection du pigeonnier donnent entière satisfaction.

Les travaux d'aménagement de la cour de l'école : les jeux installés, panneaux ludiques et table de ping-pong, plaisent aux élèves. Reste la gestion des raquettes et des balles. La peinture de la

cour sera réalisée aux vacances de Pâques. La participation du Sou de l'Ecole à leur financement sera sur 2022 et 2023, suite à l'annulation de manifestations comme le loto liée au protocole sanitaire.

Les travaux d'insonorisation acoustique de la cantine devraient avoir lieu au début des vacances d'été.

Quant au programme voirie 2021, les travaux sur chaussée ont été réalisés ; reste le curage de fossés d'ici peu. Il a été rapporté la formation de nids de poules sur certaines voies. Une campagne de rebouchage sera entreprise.

CCEPPG/Points d'Apports Volontaires (PAV) : EN COURS

Les deux PAV de la commune (village et Urdy) ont été réalisés par la Communauté de Commune (CC) le 20 janvier dernier. Un rehaussement de la voie d'accès a été nécessaire afin d'atténuer le dénivelé de la plateforme, pris en charge par la CC. Des travaux d'aménagement esthétique (parement, chaussée) vont être étudiés pour 2023.

EAU : ANALYSE ET PROJETS

Les analyses d'eau sont revenues à la normale. Les projets à court terme de la gestion de l'eau vont être des moyens mis en place pour la collecte de données plus précises (débits, volumes des forages, de la bêche et du château d'eau) par l'installation de sondes, la réorganisation du coffret électrique à la station de pompage. Un chiffrage a été fait et nécessite d'être affiné. La commission recevra l'entreprise pour plus d'explications. Aux forages Grand Grange, construction d'un petit cabanon pour mieux protéger et mieux ventiler le coffret électrique. A moyen terme, 2026 verra peut-être le transfert obligatoire de cette compétence à la CC. Les élus n'y sont pas favorables mais les besoins techniques et humains et les compétences en matière de gestion de l'eau vont obliger la commune à s'entourer de ces moyens et de trouver à les mutualiser, dans un Syndicat de quelques communes, comme cela est le cas sur certaines communes, pour une gestion à échelle humaine. La gestion de la ressource est cruciale également (nappe du Miocène, Rhône...) car elle va conditionner l'urbanisme des communes et leur capacité à fournir et distribuer l'eau.

ACTE ADMINISTRATIF DE CESSION MODIFICATIF

Madame le Maire informe les élus qu'en 2001 une cession de parcelles entre la commune et un propriétaire (l'une faisant 13a 15ca et l'autre de 11a 40ca) a fait l'objet d'un acte administratif. En 2022, le propriétaire fait part sur le cadastre d'une erreur d'attribution de ces parcelles dans l'acte. Après information prise auprès des services de l'Etat, du cadastre et des hypothèques, il y a lieu de procéder à la création d'un acte administratif de cession modificatif qui restituera à la commune et au propriétaire les bonnes parcelles. Les frais administratifs engendrés par cette création d'acte seront pris en charge par la commune.

POSTE D'AGENT TECHNIQUE : CANDIDATURES EN COURS

Le Maire fait part du départ en retraite de Monsieur LABROSSE le 1^{er} Mai. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars. Six candidatures ont été reçues à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

Défibrillateur : la pose a été réalisée le 17 janvier dernier. Les consignes d'utilisation, le cas échéant, sont dictées par l'appareil. Bien qu'une formation ne soit pas nécessaire, la municipalité va se rapprocher d'un Centre de Secours pour envisager une familiarisation avec l'appareil.

Centre Dramatique des Villages : Une pièce de FEYDEAU va être jouée sur le territoire tout l'été et sur la commune le 25/09/2022. Une demande de prêt de salle a été formulée pour les répétitions. Le Maire explique la tournée annuelle de ces demandes par l'organisateur. La période de 15j demandée est libre (fin avril/début mai). Le Maire émet un avis favorable. Le Conseil donne son accord.

La Compagnie des Remarquables : pour une expo itinérante d'artistes, cette association taulignanaise souhaite bénéficier du prêt de la petite salle, du 2 au 4 décembre 2022. Le Maire, comme évoqué lors de conseils précédents, est favorable à la présence de manifestations culturelles sur la commune, pour autant qu'elles soient tournantes sur d'autres communes. Les élus donnent leur accord en demandant que l'association participe aux frais de chauffage.

Soutien à l'Ukraine : un habitant de la commune souhaite organiser un moment de recueillement, un temps de paroles et de chants, multiconfessionnel et sans politique, le 8 avril prochain. La salle associative sera mise à disposition.

Sono hors service : acquise en 1999, la sono, qui montrait depuis quelques mois des signes de dysfonctionnement, est maintenant hors service. Il est envisagé de la remplacer ; cet achat sera porté au budget 2022.

Retour questionnaire « Tennis » : Suite au questionnaire paru dans La Gazette Hiver 2021, 3 personnes y ont répondu. Le terrain a le mérite d'exister, la municipalité se rapprochera du Tennis Club de Valréas, pour voir les modalités de son utilisation avec une gestion par le Club lui-même.

Salle associative Urdy : la finalisation des travaux de sol sont réactualisés auprès de Monsieur SERVES, la municipalité sollicitant à nouveau l'entreprise GERFLOR pour l'obtention des matériaux (dalles et plinthes) et la pose.

Pot de départ en retraite : il sera organisé un pot de départ pour Monsieur LABROSSE le mardi 3 mai à 18h30 à la petite salle Urdy.

Permanences électorales : Les 10 et 24 avril auront lieu les deux tours de l'élection présidentielle (jusqu'à 19h) ; les 12 et 19 juin les deux tours de l'élection législative.

Séance levée à 22h15